

Traiter la pluralité en science et en société : quelles homologies ?

Matthieu QUIDU.

UMR 7117 CNRS-Nancy Université, Laboratoire d'histoire des sciences et de philosophie.

Berthelot (1990) envisage le lien entre « science » et « société » en émettant l'idée de dispositifs cognitifs communs : activité scientifique et pratiques sociales partageraient voire échangeraient leurs outils épistémiques.

Nous testons empiriquement cette hypothèse d'une homologie de structures logiques à partir d'un observatoire original : les stratégies de traitement de la pluralité respectivement mises en œuvre en *et* hors science.

Par pluralité, il faut entendre une situation où coexistent, plus ou moins pacifiquement, au moins deux entités non superposables, voire contradictoires, censées rendre compte d'un même ordre de phénomènes. La « pluralité épistémique » (Berthelot, 2008) définit la cohabitation, à propos d'un même objet d'étude, de paradigmes (Kuhn, 1983) ou de programmes de recherche (Lakatos, 1994) concurrents, *a priori* incompatibles. De son côté, « la pluralité non épistémique » regroupe un ensemble large de situations où s'opposent des entités discordantes. Seront notamment considérées, avec Duret (2010), la pluralité des valeurs dans le couple (« pluralité axiologique ») ; avec Nachi (2006), la pluralité des principes de justice dans les conflits ordinaires (« pluralité juridique ») ; avec Lahire (1998), la pluralité intra-individuelle des dispositions socialement acquises (« pluralité dispositionnelle »).

Peut-on repérer des récurrences voire des homologies entre les stratégies déployées pour affronter d'un côté la pluralité épistémique et de l'autre la pluralité non épistémique, qu'elle soit axiologique, juridique ou dispositionnelle ?

Tout d'abord, la pluralité épistémique peut être gérée au moyen de cinq stratégies logiques récurrentes : la « confrontation », illustrée par Berthelot (2001) ou Benatouil (1999), consiste à poser les bases d'un dialogue clarifié et constructif entre les programmes rivaux ; la « territorialisation », suggérée par Lahire (2005), incite à délimiter les champs respectifs de pertinence des paradigmes concurrents ; « l'intégration », proposée par Omnes (2008), vise à les inclure dans une conceptualisation synthétique ; la « réduction », mise en œuvre par Boudon (2008), vise à éliminer la concurrence programmatique au moyen de l'affirmation d'un paradigme exclusif. Enfin, l'indifférence conduit à un développement parallèle et aveugle des modèles, conformément à une activité de science normale (Kuhn, 1983).

Ces cinq stratégies logiques de traitement de la pluralité se retrouvent, au-delà du strict cadre académique, dans plusieurs types de pratiques sociales. Duret (2010) montre par exemple que les membres d'un couple peuvent résoudre la divergence de leurs valeurs respectives en « instaurant un dialogue » (confrontation) ; en « cloisonnant les scènes de la vie quotidienne » (territorialisation) ; en construisant de nouvelles valeurs communes (intégration) ; en démontrant la supériorité d'un système axiologique sur son adversaire (réduction) ; en « évitant les questions qui fâchent » (indifférence).

Etudiée par Nachi (2006), la pluralité des principes de justice structurant les conflits ordinaires est gérée suivant des modalités homologues : les protagonistes peuvent se soumettre à des contraintes plus fortes et générales, qui ne relèvent d'aucune option, mais les incluent toutes deux (intégration) ; ils peuvent également rechercher des accords locaux et contingents (confrontation) ; ils peuvent enfin se soustraire à l'épreuve de la justification (indifférence).

Lahire (1998) distingue quant à lui deux stratégies développées par l'acteur pour concilier des dispositions plurielles stabilisées sous l'effet d'expériences diverses de socialisation. Dans une logique équivalente à la territorialisation, l'acteur peut, suivant les situations, activer ou au contraire inhiber certaines dispositions. Mais, au sein d'un même contexte, il peut également mêler, faire tenir ensemble des dispositions hétérogènes en produisant une voie hybride. Cette solution équivaut à une intégration.

Au final, il apparaît que des stratégies cognitives homologues sont mises en œuvre pour faire face à des configurations diverses de pluralité, épistémique ou non. Sur ce thème précis, les espaces académique et sociétal partagent des outils logiques communs, ce qui corrobore l'intuition *princeps* de Berthelot.

Comment rendre raison d'une telle récurrence, d'homologies si profondes ? Trois hypothèses potentiellement explicatives sont émises et discutées. Une première, qualifiée de « culturaliste » et soutenue par Berthelot (1990) à la suite de Durkheim & Mauss (1969), considère que la science puise dans la société ses outils épistémiques et innove, moins par leur contenu, que par un mode original d'administration, probatoire et expérimental. Une seconde voie explicative, dite logiciste, considère que les caractéristiques d'un « objet quelconque » (Nef, 1999) n'autorisent pas d'autres modalités d'articulation que les cinq stratégies ci-avant identifiées. Une dernière hypothèse, « naturaliste », fait intervenir l'existence de structures cognitives universelles et innées qui prédisposeraient l'esprit humain à traiter la pluralité suivant des principes logiques transversaux et en nombre fini.